



Montfavet le 07 novembre 2023

La F3SCT du Centre Hospitalier de Montfavet dépose un droit d'alerte concernant l'ensemble du Pôle Infanto Juvénile du centre hospitalier de Montfavet.

Alertés par plusieurs agents du pôle sur la possibilité de changements de fonctionnement, dans un avenir proche, dû aux départs de plusieurs médecins, nous avons pu constater la détresse liée l'incertitude de ces changements. Des réunions ont été organisées les 19 et 20 octobre 2023 ne faisant qu'amplifier le malaise des agents qui souhaitent maintenir une offre de soins répondant aux besoins de la population. Les propositions de différents membres de la PIJ d'adaptation à ce manque de personnel médical sont systématiquement balayées d'un revers de la main par l'encadrement médical.

La possibilité de plusieurs fermetures est officieusement évoquée. Cela ressemble malheureusement à une macabre loterie. La Clarée, les Lavandes, Piolenc, Valréas, Vaison, Bollène, Chateaufort... qui va fermer, qui va fusionner ?

Le 9 février 2023 les mandatés CGT à la F3SCT avaient demandé en instance, quelle serait l'organisation de la PIJ après les départs à venir de plusieurs médecins. La réponse avait été qu'une réponse institutionnelle permettrait d'anticiper ces départs, qu'il n'y avait pas d'urgence...

Dans une période où les troubles pédopsychiatriques explosent, il apparaît aberrant de fermer des structures publiques diminuant l'offre de soin. Les soins nécessaires à la population ne pourront plus être assurés.

Les fonctionnements, actuellement en modes dégradés dans de nombreuses UF de la PIJ, entraînent un environnement de travail en instabilité sans projection possible. Les profondes désorganisations du milieu du travail, imposées aux agents de la PIJ, la rupture dans les modalités de fonctionnement et la remise en cause, sans réflexions collectives, de leur manière d'assurer les soins, l'impossibilité des agents de remplir correctement leur mission génèrent des risques psychosociaux.

Au vu de ces éléments, ni la sécurité, ni les conditions de travail des agents, ni même la qualité des prises en charge, ne sont garanties.

Ces risques psychosociaux majeurs, avérés et prégnants conduisent à la multiplication des troubles psychologiques et somatiques.

**Tous ces éléments étant constitutifs de risques psycho-sociaux majeurs liés à la dégradation de la qualité des soins, nous déposons ce droit d'alerte.**

**Nous vous demandons de créer des groupes de travail avec les agents de proximité pour travailler les solutions à ce déficit de personnel médical et maintenir une réponse pertinente à la population.**

**Nous vous demandons, conformément à la loi L4614-10 du code du travail, de réunir au plus vite (avant la fin de l'année 2023) une F3SCT extraordinaire. Au vu de la gravité des éléments sus cités nous demandons conformément aux articles R236-40 et R236-42 du Code du Travail une expertise réalisée par un cabinet extérieur pour évaluer cette situation, pour en déterminer l'origine et pour proposer des solutions. Si cette expertise extérieure ne peut se faire, nous vous demandons de diligenter au plus vite une enquête qui sera réalisée conjointement par la F3SCT et la Direction du CHM.**

Nous vous rappelons l'enquête, réalisée en 2018 par le cabinet SECAFI (vous trouverez les conclusions en pièce jointe), qui a très clairement mis en évidence les dysfonctionnements de ce pôle qui ont amené « **50% des agents à être exposés à un risque psychosocial de niveau fort à très fort** »...

Claire Moreno  
Secrétaire de la F3SCT

Emmanuel Loubier  
Élu F3SCT